

SOPHIE DUPONCHEEL

QUELS DÉFIS POUR L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES 25 ANS APRÈS LA DÉCLARATION DE PÉKIN ?

DESRIPTIF

Le 29 novembre 2019 a eu lieu une journée de conférences et débats organisée par le Conseil Consultatif Genre et Développement, autour des 25 ans de la déclaration de Pékin¹. Plus qu'une célébration, il s'agissait de rassembler les acteurs de la coopération belge au développement pour mesurer, ensemble, les avancées en matière de droits des femmes dans la coopération belge, et les nouveaux défis à prendre en considération pour la suite. La question de l'empowerment économique des femmes reste un enjeu de taille pour les années à venir, elle a traversé l'ensemble des débats. Cette analyse dresse ici une synthèse des points saillants qui en sont ressortis.

INTRODUCTION

La déclaration et le programme d'action de Pékin de 1995 constituent le programme le plus visionnaire jamais établi en faveur de l'autonomisation des femmes, où que ce soit dans le monde. En l'adoptant, les 189 gouvernements se sont engagés à prendre des mesures ambitieuses et stratégiques dans 12 domaines critiques, à savoir la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, le pouvoir et les processus de décision, les mécanismes institutionnels, les droits humains, les médias, l'environnement, et les jeunes filles².

Le programme fête ses 25 ans en 2020, et bien qu'on puisse recenser certains progrès, les droits des femmes peinent à être pleinement réalisés à l'égal de ceux des hommes. Dagmar Schumacker, directrice de l'agence d'ONU

Femmes à Bruxelles, soulignait à ce titre qu'en 2019, aucun pays n'est aujourd'hui parvenu à l'égalité de genre, tous domaines de la vie confondus, que ce soit dans la participation politique ou économique, mais aussi dans les représentations culturelles, encore et toujours discriminantes. Le gender gap (ou inégalités hommes-femmes) dans le domaine professionnel reste un défi de taille. Combattre l'écart salarial et la juste distribution du travail domestique non rémunéré est encore d'actualité en 2020. La prise en charge par les femmes de la majeure partie des tâches domestiques et de soin se répercute en effet indéniablement sur leur présence dans le monde du travail et leurs revenus.

Par ailleurs, de nouveaux enjeux ont vu le jour, comme la résilience face à l'accélération des dérèglements climatiques et l'urgence migratoire, ain-

si que la détérioration de la qualité de nos démocraties, qui à défaut de trouver un horizon favorable dans la globalisation se replie sur elles-mêmes, laissant place grandissante à des mouvances et réformes répressives et identitaires. La question d'égalité de genre est elle-même sans cesse remise en cause, menacée de backlash (ou retour de bâton) qui se fait plus violent pour les femmes qui accumulent les sources d'oppression et de discrimination basées sur la couleur de peau, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, etc. Parallèlement, de nouvelles formes de revendications ont émergé de manière spontanées, créatives, comme un appel d'air dans le marasme général, et marquant des différences entre les féministes du 20^e et du 21^e siècle. Les technologies numériques sont venues chambouler les modes traditionnels de l'organisation militante, et posent question. En effet elles sont le support de nouvelles formes d'expression et d'organisation (à l'instar du mouvement #metoo et du collectif chilien LasTesis qui se sont viralisés aux quatre coins de la planète), tout autant qu'elles sont le canal de nouvelles expressions de discrimination et de violences envers les femmes.

Dans ce nouveau contexte, quels sont les défis futurs et nouveaux enjeux pour les droits des femmes et le genre

1 Pour plus d'information sur la conférence du 29 novembre 2019, lire la note politique No 24 du CNCD: https://www.cncd.be/IMG/pdf/www_notepolitique_24.pdf

2 Pour en savoir plus : <http://www.unwomen.org/fr/get-involved/beijing-plus-25>.

dans la coopération au développement, et en particulier leur émancipation économique ?

L'EMPOWERMENT ÉCONOMIQUE NE SE RÉDUIT PAS À L'ACCÈS AUX FINANCES

À l'occasion de la conférence sur les droits des femmes et des filles dans la coopération au développement 25 ans après Pékin organisée le 29 novembre à Bruxelles, Magda De Meyer, présidente du Conseil des Femmes Néerlandophones de Belgique, soulignait que 0,2% à peine du budget de la coopération au développement belge est destiné aux organisations de femmes. Sur un plan économique, plus globalement, le panel de haut niveau des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes³ (UNHPWEE) constate que seulement 1% des contrats gouvernementaux, tous pays confondus à l'échelle de la planète, sont destinés aux entreprises menées par des femmes. Ces chiffres sont à analyser sous plusieurs angles, simultanément, dans une grille de lecture de genre : celui du leadership et de la représentation aux instances de décision (qui dirige et prend les décisions au sein des entreprises comme des instances gouvernementales ?) ; celui des barrières à l'accès des femmes à la sphère économique (de la formation professionnelle à l'accès aux finances, en passant par l'accès aux ressources naturelles) ; celui de la discrimination sur le marché du travail (mesures discriminatoires à l'embauche, écarts salariaux, plafond de verre, etc.)....

De nouveaux acteurs de la coopération au développement investissent, littéralement, dans l'égalité de genre, partant du constat que les entreprises égalitaires, avec des femmes dans les positions de leadership, sont plus durables, plus efficaces et ont une meilleure croissance. C'est le cas de Bio Invest, une compagnie belge d'investissement orientée vers les « pays en développement ». Partie intégrante du secteur de la coopération belge au développement, Bio Invest investit des capitaux du gouvernement belge dans des PME en Asie, Amérique latine et Afrique⁴. À travers sa toute nouvelle politique de genre⁵, elle fait de l'empowerment féminin une priorité pour les prochaines années.

Néanmoins, s'il est indéniable que des efforts restent à faire pour garantir l'accès des femmes aux systèmes financiers (micro et macro finances) pour entrer dans le marché économique, l'empowerment économique des femmes ne peut pas se limiter à cette seule dimension. Il doit s'accompagner de politiques et de pratiques de redistribution équitable des ressources à chaque maillon de la chaîne de valeur. On observe en effet un risque d'instrumentalisation du genre dans ces nouvelles pratiques et discours, aussi appelé genderwashing, assorti d'un risque de glissement vers un « plafond de verre » d'un genre nouveau, qui privilégierait un certain profil de femmes dans la sphère économique (élite de femmes entrepreneures éduquées) au dépend d'autres, reléguées à un « parterre de boue »⁶.

Une pique de rappel s'impose également sur le caractère multidimensionnel de l'empowerment économique des femmes. Le panel de haut niveau des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes⁷ identifie 7 dimensions à prendre en compte pour amener un impact équitable, efficace et durable sur le terrain en matière de droits des femmes.

- Combattre les normes socio-culturelles discriminantes ;
- Reconnaître et redistribuer équitablement le travail non-rémunéré, notamment les tâches domestique et de soin ;
- Assurer la protection juridique et la réforme des lois et politiques discriminatoires (ex. marché du travail) ;
- Garantir l'accès et le contrôle des femmes aux ressources productives (digitales, financières, naturelles...);
- Transformer les normes et pratiques discriminatoires dans le monde de l'entreprise, quelle que soit leur taille ;
- Améliorer le secteur public en matière d'emploi égalitaire. Les gouvernements sont les premiers employeurs et approvisionneurs de biens et services, ils se doivent d'être exemplaires en matière d'égalité femmes-hommes ;
- Renforcer le droit à la parole, la visibilité, la voix collective et la représentation dans les instances de prises de décision économique et sociale. La liberté d'association

3 Consulter : <https://hlp-wee.unwomen.org/en/about/seven-drivers>

4 Consulter le site de BIO Invest (Belgian Investment Company for Developing countries): <https://www.bio-invest.be/en/about-bio>

5 La politique genre de Bio Invest n'est, à la date d'écriture de l'analyse, pas encore consultable par le grand public.

6 Expressions provenant de l'anglais « glass ceiling » et « sticky floor » pour dénoncer les risques d'une élitisation du genre dans la sphère économique.

7 Consulter : <https://hlp-wee.unwomen.org/en/about/seven-drivers>

et de négociation collective est un droit humain remontant aux années 1940, et réaffirmé par l'OIT.

D'ANCIENNES REVENDECTIONS AU CŒUR DES DÉFIS À VENIR

Lors d'un atelier piloté par Oxfam, en collaboration avec Bio Invest, sur les alternatives aux défis à venir en matière d'empowerment économique des femmes, trois défis majeurs sont ressortis des discussions. Ils semblaient avoir été relevés dans les dernières décennies, et pourtant sont au centre des discussions sur l'agenda futur pour les droits économiques des femmes dans le monde : redoubler d'effort sur la déconstruction des normes socio-culturelles discriminantes, sur la construction de cadres législatifs égalitaires et leur mise en application effective, ainsi que sur la répartition équitable du travail non rémunéré.

En effet, malgré les avancées notables en matière de représentations égalitaires, (on remarque par exemple que les politiques européennes en matière de congés maternel, parental et paternel s'adressent de plus en plus aux pères, avec des effets variables selon les dispositifs), une vigilance reste de mise face au backlash menaçant les droits des femmes, à tous les niveaux de la société, partout dans le monde. Magda De Meyer soulignait à ce titre que « dans chaque réunion internationale on doit toujours venir défendre ce que l'on a acquis, face à des mouvances d'extrême droite, entre autres ». On a en effet vu se former une coalition d'Etats conservateurs (même

parmi les plus grandes démocraties comme les Etats Unis ou le Brésil) remettant en cause le système international des droits humains, singulièrement des droits des femmes et des filles, et mobilisant pour ce faire des arguments qui font appel à la religion, la culture, la tradition et la souveraineté nationale.

Cette vision présente des risques importants pour les femmes, renvoyées à des représentations traditionnelles les reléguant à la sphère domestique. Dans l'exercice de leurs droits politiques et économiques, les femmes de couleur, d'orientations sexuelles diverses et de classe sociale populaire, sont les premières victimes de ces retours de bâton discriminants.

Il n'est pas surprenant dès lors que la redistribution équitable du travail reproductif et de soin soit au centre des préoccupations concernant l'agenda de la coopération au développement économique 25 ans après le Programme de Pékin.

A ce titre, Isabel Yépez, professeure émérite de l'Université catholique de Louvain, soulignait le dilemme économique qui se présente à de nombreuses femmes dans le monde qui accèdent à un revenu : élargir l'activité économique ou sécuriser les acquis pour assurer le bien-être de sa famille ? Lorsqu'elles parviennent à obtenir une rémunération de leur activité, de nombreuses femmes font le choix de la prudence et de l'épargne familiale, pour assurer ce que I. Yépez appelle un « filet de sécurité » qui permet d'assurer la santé et l'éducation

aux membres de leur famille, plutôt que de prendre le risque d'investir dans l'agrandissement de leur activité économique. Ce choix est souvent fait par défaut, lorsqu'il n'est pas ou trop peu garanti par l'Etat. Pourtant, lorsqu'elles en ont les moyens, il ressort que les femmes tendent le plus souvent à investir dans des projets plus garants de droits des femmes et de la protection biodiversité⁸.

Pour I. Yépez, proposer des microcrédits n'est pas une réponse pour des personnes en situation d'extrême pauvreté. Elles risquent au contraire de s'endetter toujours plus. L'accès à un capital financier n'est donc pas suffisant pour créer du développement au sein d'une communauté. Un filet de sécurité garanti par un Etat de droits est nécessaire pour permettre aux femmes de contribuer pleinement à l'économie d'un pays, et aux entreprises de femmes de se déployer dans les mêmes conditions que celles dirigées par les hommes, indistinctement de l'origine sociale, de la couleur de peau, de l'ethnie d'appartenance.

La loi tripartite Islandaise sur les congés parentaux est inspirante en la matière. En effet, mise en place en 2000, cette loi encourage les hommes à prendre autant de congé parental que les femmes après la naissance d'un enfant, comme suit : trois mois à la mère, trois mois au père et trois autres mois à se partager. Les trois mois du père ne sont pas transférables. A défaut de les prendre, personne n'en bénéficie. Cette loi est un levier pour désamorcer à la fois les normes socio-culturelles (préjugés et stéréo-

8 Ce constat est notamment ressorti lors du 2nd Forum International sur les Femmes et le Commerce organisé par la Commission Européenne le 30 Septembre 2019 à Bruxelles. Voir aussi l'analyse : https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/september/tradoc_158372.pdf

types sexistes, comme les pratiques de recrutement discriminatoires) et redistribuer équitablement la charge de travail rémunéré / non rémunéré. Elle est un point de départ pour repenser l'articulation entre l'aide aux proches, l'emploi et le genre tout au long de la vie, aujourd'hui dysfonctionnelle au détriment des femmes. L'Islande est passée de moins de 1% des hommes qui prenaient un congé parental avant la réforme, à 87% en 2008. Néanmoins, la crise économique de 2008 a mis à mal cette réforme, et les hommes ont cessé de prendre leurs congés parentaux. Le 24 octobre 2016, à 14h 38, 25 000 Islandaises sont descendues dans les rues pour réclamer l'égalité salariale et l'augmentation de ce congé parental.

Non seulement un cadre légal et législatif ambitieux est nécessaire pour assurer les droits des femmes, mais il doit en plus être appliqué, et c'est là le troisième enjeu qui est ressorti unanimement dans les discussions qui ont pris place le 29 novembre.

Sur le plan économique singulièrement, il continue d'exister dans de nombreux pays des lois et des pratiques discriminatoires entravant les droits des femmes, notamment au niveau des droits fonciers. Une étude de la FAO (l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) datant de 2017, fait état d'une flagrante inégalité dans l'accès des femmes et des hommes à la terre. Sur 12 pays d'Asie et d'Afrique sub-saharienne analysés, l'étude montre que dans 9 d'entre eux les hommes possèdent majoritairement les terres. L'écart d'accès à la terre est criant en

Ethiopie par exemple, ou 15% des femmes ont accès à la terre contre 45% des hommes (le 40% restant étant en possession partagée), le Niger (9%, 62% et 29%, respectivement) et le Nigeria (4%, 87%, 9%)⁹. L'accès à la terre étant une des premières sources de génération de revenus pour de nombreuses populations rurales dans le monde, il doit être pris en compte au moment de traiter l'égalité et économique de genre, dans sa dimension plurielle (gouvernance foncière, accès équitable à la justice en cas de litiges fonciers, droits à la propriété, droits d'héritage...).

La légalisation de l'économie informelle et la justice fiscale restent enfin également au cœur des agendas des droits des femmes en 2020.

POUR UNE ÉCONOMIE ÉCO-FÉMINISTE 25 ANS APRÈS PÉKIN

L'urgence a été rappelée de passer l'économie au crible d'une analyse féministe, écologique et intersectionnelle, pour construire de nouvelles formes d'économies. Les dérèglements climatiques ajoutent en effet une nouvelle donne aux défis économiques à venir, or une résilience climatique ne peut se faire sans justice économique et commerciale. L'ampleur du débat autour de la question écologique permet à des revendications historiques d'être entendues, notamment les voix éco-féministes, et ouvre la voie à de nouveaux leaderships environnementaux et « éco-territoriaux » (pour reprendre le terme de Patricia Ruiz Bravo, sociologue et professeure de la Pontificia Universidad Católica del Perú, invitée

de l'UCL Louvain). Face à l'exploitation et la marchandisation des femmes et des ressources naturelles, d'autres formes d'économie s'imposent, garantes de ne nuire ni aux droits des femmes, ni à la qualité de vie des autres espèces, ni à celle des futures générations.

L'économie éco-féministe pose la question de l'investissement et de la mise en place de projets garantissant l'accès et la redistribution équitable des ressources, tout au long de la chaîne de valeur. Elle interroge également la destination de la production : pourquoi et pour qui produire ? Pour le marché extérieur et/ou pour les marchés locaux ?

Le projet « Ricomida » en Bolivie est un exemple illustratif d'une vision écologique et féministe de l'économie. Mis en place en 2006 par un centre de formation bolivien destiné aux femmes (Instituto de Formación Femenina Integral), « Ricomida » est une chaîne de points de restauration familiale tenus par des cheffes de famille en situation de précarité. Les femmes qui intègrent le projet reçoivent un budget de lancement leur permettant de monter leur commerce, la plupart du temps chez elles ou près de chez elles, suivant trois prérequis : le commerce doit être aux normes sanitaires en vigueur dans le pays, il doit offrir au public des plats équilibrés et nutritifs, à des prix accessibles. Des potagers ont été aménagés dans les maisons et les quartiers pour approvisionner les négoceuses. Le projet compte aujourd'hui plus de 50 associées qui peuvent accéder à des ressources sans délaisser les activités domestiques et de soins lors-

9 Étude FAO 2017, p.3, accessible en ligne: <http://www.fao.org/3/a-i5488e.pdf>

qu'elles n'ont pas de conjoint ou d'autres personnes à qui les confier. C'est un entrepreneuriat mixte, c'est-à-dire qui combine l'initiative et l'entreprise individuelle au sein d'un réseau associatif et de solidarité dont elles gèrent la gouvernance¹⁰.

L'éducation reste un enjeu majeur pour accompagner les défis des décennies à venir, notamment économiques. Qu'il s'agisse de la déconstruction des stéréotypes de genre et des rôles normatifs associés, ou de la formation professionnelle aux outils légaux et juridiques pour accéder à ses droits, aux risques liés aux dérèglements climatiques, ou encore aux nouvelles technologies numériques, de l'information de la communication, garantir une éducation de l'autonomie et de la liberté est intimement lié aux actions de changement. Les acteurs de la coopération doivent continuer de mutualiser leurs efforts en matière d'éducation envers les femmes et les filles, mais aussi les garçons et les hommes.

CONCLUSIONS

Rien de nouveau sous le soleil, pourrait-on penser en matière de lutte pour les droits des femmes 25 ans après la signature du programme de Pékin. Cela

est vrai dans une certaine mesure, et c'est peut-être là, justement, que le bât blesse. La conférence organisée le 29 novembre à Bruxelles à l'initiative du Conseil consultatif Genre et Développement a été l'occasion de faire le bilan des 25 ans de mise en application du Programme d'action de Pékin, et de ce qu'il reste à faire. Les organisations du Nord et du Sud qui s'y sont réunies font toutes le constat, fin 2019, qu'un retour de bâton menace constamment les avancées pour les droits des femmes et des filles, sur les plans sexuel et reproductif, politique, culturel, social, économique et environnemental.

En plus du 25e anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin, 2020 sera l'année du 20e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ; des 5 ans de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable ; et le 10e anniversaire de la création d'ONU Femmes. L'année 2020 sera donc celle des célébrations pour les droits des femmes et des filles sur la scène internationale.

Néanmoins, ces moments phares auront lieu dans le contexte d'une com-

munauté internationale polarisée sur les questions de genre, où des combats historiques que l'on espérait acquis en 2019 sont encore en chantier dans la plupart des pays, comme la représentation et de la participation des femmes sur la scène politique et le marché du travail, ainsi que les écarts salariaux, qui ont pris place dans les débats féministes dès la fin de la première guerre mondiale en Europe ; la division du travail domestique et sa rémunération dès les années 1970 ; la reconnaissance du triple rôle des femmes dans les années 2000, et plus récemment de la charge mentale ménagère qui pèse encore sur les femmes, et à laquelle s'ajoute de manière accrue la charge écologique, etc.

Une certitude s'impose dans ce contexte, l'agenda Pékin+25 reste ouvert et doit se poursuivre, en composant avec de nouvelles opportunités et menaces (écologiques, artistiques, numériques, démocratiques, ...), en tissant des collaborations intersectionnelles et soucieuses de ne pas reproduire les systèmes de domination entre pays, entre cultures, entre

Femmes, et en renforçant le rôle des garçons et des hommes dans la bataille vers plus d'égalité de genre.

10 Pour en savoir plus, lire : <http://mype-pymes-bolivia.blogspot.com/2011/12/>